

23.11.10 | 04:30 | La Côte

## Founex Résurrection de la fusion en Terre Sainte?



*Simon Vaucher, conseiller, vient de voir son recours admis par le Conseil d'Etat: c'est une grande victoire pour la démocratie et c'est aussi l'occasion de saluer le Conseil d'Etat qui a parfaitement joué son rôle. Cette décision confirme également mon impression du soir du vote: c'était scandalisant. Archives La Côte*

En donnant raison au conseiller communal Simon Vaucher, qui avait recouru contre le vote founachu, le Conseil d'Etat relance la fusion.

La décision du Conseil communal de Founex relative à la fusion des communes de Terre Sainte est annulée! La sentence, tombée hier, est claire et concise: le Conseil d'Etat *considère que l'absence de débats préalables au vote du Conseil viole une règle essentielle de procédure.*

Une décision qui aura au moins le mérite de couronner la démarche du conseiller founachu Simon Vaucher, qui avait recouru au Conseil d'Etat pour vice de forme après la séance du Conseil communal du 30 août dernier, qui portait sur l'adoption de la Convention de fusion; une première étape indispensable à tout regroupement de communes.

Mais cette décision, qui pourrait être considérée comme heureuse et favorable par des élus qui se sont battus activement durant des mois pour leur fusion, semble drainer son lot d'embarras et d'interrogations.

La première question est d'ailleurs élémentaire: faut-il revoter? La réponse, elle, revient à l'exécutif du village, comme l'explique le Conseil d'Etat: *il appartiendra à la Municipalité de Founex d'indiquer au Conseil communal si elle maintient le préavis relatif à la Convention de fusion.* On imagine mal cependant Founex ne pas donner suite à cette invalidation et enterrer l'affaire comme si de rien n'était.

Son syndic, Georges Binz, commente: *nous devons nous voir au plus vite, début décembre, avec le Comité de pilotage de fusion pour nous positionner.* Un comité de pilotage qui n'en dira pas davantage pour l'heure: *c'est trop tôt pour faire une déclaration,* déclare Pierre Stampfli, syndic de Chavannes-de-Bogis.

Agir vite ou attendre?

Si l'on admet donc qu'une nouvelle votation aura lieu, reste à savoir quand. Et là, deux scénarii se dégagent. Le premier consisterait à tout

mettre en œuvre pour que les conseillers de l'actuelle législature, qui se termine en juin prochain, puissent se prononcer à nouveau. Avantage? Ceux-ci ont participé à de nombreux ateliers de travail sur la fusion et connaissent leur sujet. Inconvénient? Le temps, principalement. Puisqu'il faudra trouver une date pour réunir les huit Conseils communaux pour un vote simultané d'ici à juin 2011.

Second scénario: le projet est transmis à la prochaine équipe dirigeante, à l'issue des élections communales. Avantage? De toute manière, elles hériteront de ce dossier, au temps qu'elles décident de leur destin.

Inconvénient? Les nouvelles Municipalités pourraient ne pas trouver le dossier de la fusion prioritaire - surtout après le premier refus de Founex - , et ainsi laisser l'eau couler sous les ponts.

RODOLPHE HÆNER

---